

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 Février 2021
à 18 heures, Salle Bleu (Place de l'Eglise)**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2020
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DOCUMENTS D'URBANISME

- Soumission des divisions foncières au régime de la déclaration préalable
- Opposition au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

ACQUISITIONS

- Création d'un commerce de proximité (boulangerie et petite épicerie)
Acquisition d'une propriété bâtie - 22 rue de l'Ecole Moisenay

FONCTION PUBLIQUE

- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive annuelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne

INTERCOMMUNALITE

- Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne par adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Tresigny
- Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) – SDESM
- Désignation de Monsieur Emilien ROMAIN, 1^{er} Adjoint, pour représenter Madame la Maire, aux réunions de la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux

FINANCES PUBLIQUES

- Admission en non-valeur de titres de recettes
- Modalités de versement de la participation de fonctionnement 2021 au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Moisenay / Saint-Germain-Laxis
- CONTRAT RURAL – Travaux d'aménagement de voirie de la rue des Galernes
- PACTE RURAL Création d'un commerce de proximité (acquisition foncière et travaux d'aménagement)
- MODIFICATION : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020

Décisions prises dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Questions diverses